

## ***Les 40 ans de la loi 101***

### **Le Québec nouveau - De la reconquête de Montréal au communautarisme territorial**

**Guy Lachapelle**

**Professeur, Université Concordia**

Conférence présentée lors du colloque *Regards croisés et autochtones des problématiques linguistiques au Canada et au Québec*

Colloque international de l'Observatoire national en matière de droits linguistiques.

Vendredi 8 septembre 2017

8 h à 17 h

Salon François Chevrette, A-3464

Pavillon Maximilien-Caron, Faculté de droit, Université de Montréal

«Je me sentais proche d'eux parce qu'ils ne se résignaient pas à voir disparaître toute trace française en Amérique du Nord...Et puis, ce qui m'a séduit à l'époque c'était l'isolement de ces gens qui tentaient de donner forme à ce petit coin de continent américain. Pour le garder. Pour résister. Contre quoi? Contre l'Amérique. Pas tant l'impérialisme yankee et tout cela. Mais pour maintenir sur le sol américain une autre culture, une autre option»

Leonard Cohen (1970)<sup>1</sup>

Je tiens tout d'abord à remercier mes collègues de la Faculté de droit de l'université de Montréal, et en particulier Stéphane Beaulac, de m'avoir si gentiment invité aujourd'hui. Ma présentation reprend aujourd'hui à sa demande, une allocution que j'ai donné en mai dernier à l'Université Concordia dans le cadre de l'ACFAS, et ce à l'invitation du *Réseau de recherche des communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREEN)*. J'ai aujourd'hui le privilège de vous entretenir sur un enjeu central de notre vie culturelle et politique: la place des langues au Québec. Mon objectif n'est pas de refaire la genèse de ce que mes collègues Guy Bouthillier et Jean Meynaud ont déjà appelé «le choc des langues» mais simplement de faire un certain bilan du travail accompli depuis la loi 101 et surtout de regarder ce qu'il reste à faire. Le débat sur la place du français au Québec n'est jamais tout à fait terminé quand on est, comme aimait le rappeler Robert Bourassa, et je le paraphrase, 8,2 millions contre environ 350 millions d'anglophones... nous sommes faits pour nous battre. De plus, les données du dernier

---

<sup>1</sup> Leonard Cohen, *Le Monde*, 6 juin 1970, p. VII.

recensement canadien publié au cours de l'été ont relancées le débat sur la place des langues minoritaires au Québec. Mais le plus important pour moi, c'est d'établir les bases de ce que nos amis sociologues appellent si gentiment le « vivre-ensemble ». Tel est donc la question à laquelle je voudrais répondre: comment favoriser le dialogue entre les deux communautés fondatrices afin de favoriser le développement d'un Québec nouveau?

Jusqu'au début des années 1960, la question linguistique fut rarement un enjeu politique sauf dans deux cas. En 1910, le gouvernement du Québec adopta *la Loi Lavergne* qui obligeait les compagnies de services publics d'utiliser le français ET l'anglais dans leurs communications écrites. Puis en 1937, Maurice Duplessis présenta la *Loi sur l'interprétation des lois et règlements* qui donnait la primauté au français; elle fut toutefois retirée un an plus tard. Sans loi cadre, les Québécois francophones, surtout au début des années 1960, continuaient de vivre dans une situation coloniale inacceptable et leurs conditions économiques étaient pires que plusieurs minorités, même les noirs aux États-Unis.

Toutefois, dans la foulée de la Révolution tranquille, et face à l'affirmation nationale et internationale des Québécois, le gouvernement Lesage créa en 1961 le Ministère des affaires culturelles du Québec et créait du même souffle l'Office de la langue française (OLF) dont le mandat était d'améliorer la qualité du français au Québec. La question nationale prenait le haut du pavé et devenait à l'ordre du jour dans tous les secteurs de la société québécoise. Plusieurs commissions politisèrent le débat linguistique. La Commission Parent (1962), la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (1964) et la Commission Gendron (1972) permirent de mieux cerner les grands enjeux toujours avec l'objectif de redonner sa place au français dans toutes les sphères d'activités de la société québécoise.

Le grand objectif, pour reprendre les mots de mon collègue Marc V. Levine, était non seulement de redonner à la langue de la majorité sa place dans toutes les institutions mais aussi de reconquérir Montréal, une ville où les francophones y vivaient ghettoïsés. Faut-il rappeler qu'en 1973, 90 % des enfants de la communauté italienne allaient à l'école anglaise, ou encore qu'un employé francophone devait parler anglais 63 % du temps pour communiquer avec son supérieur anglophone alors qu'un employé anglophone ne le faisait que dans 31 % des cas pour communiquer avec son supérieur francophone. Autres chiffres aberrants: en 1970-1971, 92,1 % des enfants issus des milieux *allophones*, on dirait aujourd'hui les immigrants, recevaient leur éducation en anglais; 17 ans plus tard, en 1987-88, la tendance s'était inversée, 66,2 % des allophones recevaient une éducation en français.

Le fort militantisme des divers groupes, jumelé à une volonté claire de tous les partis politiques à trouver une solution aux crises linguistiques récurrentes, amena les gouvernements successifs à proposer et adopter diverses lois. La loi 85 (1968), la loi 63 (1969), la loi 22 (1974), cette dernière reconnaissant le français comme langue officielle au Québec, ne réussirent pas à

éteindre le feu des injustices dont étaient souvent victimes les Québécois francophones. C'est dans cet esprit qu'au lendemain de l'élection du Parti québécois, le 15 novembre 1976, le gouvernement Lévesque s'attaqua dès ses premiers jours à corriger le tir en proposant le projet de loi 1. Le 26 août 1977, la Charte de la langue française, mieux connue sous le vocable de loi 101 était adoptée par l'Assemblée nationale du Québec à 54 voix contre 32. Comme le dit si bien la chanson, à partir de ce moment... un nouveau jour s'est levé pour toute la société québécoise, vers une société plus égalitaire et respectueuse des droits de tous et chacun. Mais il reste toujours beaucoup travail à faire...

### **L'ouverture internationale**

La loi 101 a été un moment historique au Québec...elle nous a tous permis de tourner la page, de passer à autre chose, de faire du Québec une société plus démocratique, riche de sa culture et capable d'assumer pleinement son destin comme société nord-américaine. Le Cuba du Nord est devenu aujourd'hui une nouvelle Norvège, avec son virage technologique, une société ouverte davantage sur le monde, une des sociétés les plus dynamiques de la planète, un modèle de relations et d'ouverture entre la majorité et ses minorités, bref une culture unique en Amérique du Nord et dans le monde. Si Montréal est devenu malgré elle au cours des 40 dernières années un lieu d'expérimentation sociale, on peut certes dire que la société québécoise s'est transformée, en bonne partie aussi grâce à l'éducation et à l'émergence d'une classe moyenne francophone. Le grand succès de la loi 101 fut sans doute de faire en sorte que le clivage économique et même social entre Québécois francophones et Anglo-québécois a disparu. Au début des années 1990, le revenu moyen entre francophones et anglo-québécois est devenu presque identique.

La loi 101 a également mis fin en bonne partie à l'apartheid linguistique au Québec et au climat morose de l'époque. Les travailleurs québécois francophones travaillaient pour des *boss* unilingues anglais mais vivaient chez eux en français. Cette situation faisait en sorte qu'il existait deux types de citoyens au Québec et que la majorité se retrouvait minoritaire chez elle. La poudrière linguistique était source de ségrégation, d'inégalités sociales et de tensions sociales qu'ils faillaient faire disparaître sinon elle risquait d'être la source de violence politique. Le livre de Pierre Vallières, *Nègres blancs d'Amérique*, que certains bien-pensants avaient voulu mettre au ban de peur qu'il n'éveille les consciences, avait certainement posé un diagnostic alarmant. La classe politique devait mesurer l'ampleur du problème sans quoi la démocratie québécoise était en danger. Les René Lévesque, Camille Laurin, Gérald Godin et Claude Ryan avaient compris que sans paix linguistique, sans un véritable dialogue entre la majorité francophone, la minorité anglophone et les allophones, l'avenir du Québec serait plutôt sombre. Pour cela, il fallait un Québec égalitaire où le français serait la langue de l'État.

Les francophones ont en quelque sorte pris les moyens pour reconquérir Montréal. La rue St-Laurent n'est plus aujourd'hui le mur de la division entre francos et anglos, le cosmopolitanisme est devenu à la mode à Montréal. Les mots *frogs*, *blocks* et *allophones* ont presque disparus de notre langage pour faire place à un nationalisme civique basé sur la Charte québécoise des droits et libertés. Mais pour bâtir ce Québec nouveau, il faut que toutes les communautés historiques et issues de l'immigration partagent un objectif commun: faire du Québec une société encore plus dynamique, innovante et tolérante. Il est d'ailleurs difficile aujourd'hui de trouver un endroit sur cette planète où l'égalité des chances est aussi réelle, et en particulier entre hommes et femmes.

### **Le nationalisme civique**

Notre nationalisme a été à mon avis fort exemplaire. Il signifie d'abord et avant tout que notre objectif premier est de défendre les intérêts du Québec, qu'on travaille d'abord pour *nous*. Pour cela, il faut au point de départ, une certaine dose de patriotisme, de fierté nationale, certains diront de confiance. En ce sens, tous les partis politiques au Québec et leurs chefs reconnaissent aujourd'hui, et après certaines hésitations dans certains cas, qu'il existe bel et bien une nation québécoise. Être un nationalisme québécois, c'est donc avoir cette préférence marquée pour notre groupe national. Comme le disait René Lévesque en 1964, - « Il faut apprendre à être *rentablement* pour soi. Mais pas contre les autres ». Vous le savez, René Lévesque était particulièrement sensible à trouver les compromis nécessaires afin que la loi 101 puisse contenir les mécanismes nécessaires à une transition ordonnée. Nous souhaitons évidemment que ceux qui arrivent au Québec autant que ceux qui y sont nés attrapent ce goût du Québec afin de faire de ce pays un lieu où il fait bon vivre mais surtout où le respect des droits et l'égalité entre citoyens demeurent au cœur de notre projet de société.

Le nationalisme c'est aussi un *climat de revendications*, comme le fut la loi 101, afin que nos institutions, nos structures politiques et nos politiques répondent mieux aux aspirations de tous. Par exemple, si Montréal veut continuer de briller parmi les grandes villes de ce monde, il faut redonner confiance aux citoyens dans leurs institutions. Ce qui m'inquiète davantage ces jours-ci c'est d'entendre des Québécois qui vivent à l'extérieur de Montréal affirmer qu'ils ne se sentent pas à l'aise quand ils viennent à Montréal car ils ont l'impression qu'il faut être bilingue pour y travailler. Les Anglo-québécois, que Gérald Godin aimait bien appeler les co-fondateurs du Québec, se sont me semble-t-il, fort bien adaptés face aux changements amenés par la loi 101. Nombreux sont ceux et celles qui ne se sentent plus anglos mais bien des Québécois à part entière, qui veulent continuer de faire du Québec une société pluraliste et respectueuse des droits de chacun. Tel fut le succès de la loi 101: d'avoir permis une transition parfois difficile mais somme toute relativement harmonieuse si on se compare avec d'autres pays. Il faut remercier encore les René Lévesque et Camille Laurin d'avoir été de grands démocrates.

Mais le succès est aussi attribuable à mon avis à la volonté de plusieurs leaders des communautés anglo-québécoise et francophone qui ont voulu créer des ponts, faire tomber des murs, et bâtir ce Québec nouveau. Je pense d'abord à Gérald Godin, qui n'a cessé de tisser des ponts avec la communauté grecque mais aussi avec toutes les communautés issues de l'immigration. Le documentaire de Simon Beaulieu sur Gérald Godin devrait être vu de tous tant pour la générosité que l'ouverture de ce poète en politique. Je pense aussi à Abe Limonchick et Michael Fainstat et les pionniers du *Rassemblement des citoyens de Montréal* qui ont œuvré à rapprocher les communautés francophones et anglophones et à améliorer les relations ethnoculturelles à Montréal, tout en voulant ramener plus de démocratie à l'hôtel de ville.

J'ai personnellement toujours souhaité que nous nous intéressions davantage collectivement au changement dans les sociétés, plutôt qu'au *statu quo* incolore, afin de créer les conditions nécessaires pour la mise en place de meilleures politiques pour les citoyens. Montréal, comme métropole du Québec, doit reprendre ses lettres de noblesse et demeurer le phare de notre culture. Montréal doit demeurer, et encore davantage en ce 375ème anniversaire de sa fondation, une ville où il y a place pour la diversité culturelle mais aussi une ville qui doit garder sa spécificité propre, d'être la plus grande ville francophone des Amériques. On peut être citoyen du monde et vivre dans une grande ville francophone internationale. La fierté de vivre à Montréal et au Québec doit se propager au-delà de cet anniversaire.

### **Le communautarisme territorial**

Comme plusieurs intervenants l'ont exprimé lors de ce colloque, le Québec a changé mais il reste encore des choses à améliorer. La loi 101 a permis de sonner le glas d'un certain colonialisme pour ouvrir la porte à un véritable communautarisme territorial. Plusieurs propositions ont été faites au cours des dernières années, en particulier par la Commission Bouchard-Taylor, en ce qui concerne les relations interculturelles dont la création d'une instance paragouvernementale pouvant relever de l'actuel Conseil des relations interculturelles comme lieu de recherche et de débats. Elle proposait également de favoriser l'arrivée d'immigrants francophones et en particulier d'étudiants étrangers mais surtout de mettre en place des mesures leur permettant de rester ici.

La Commission a bien noté que le français reste un atout majeur pour l'accès à l'emploi. Elle proposait d'ailleurs d'étendre l'application de la loi 101 aux entreprises de 20 à 49 employés (on parle ici d'environ 400 000 travailleurs). Elle soulignait aussi que les droits économiques et sociaux des travailleurs, y compris la langue de travail et la lutte à la discrimination, devaient être renforcés au sein de la Charte québécoise des droits et libertés en leur assurant la primauté sur toute législation québécoise au même titre que les droits civils et

politiques. Comme l'exprimait une intervenante lors de la Commission, il n'est pas non plus normal qu'un immigrant parlant uniquement français ne puisse pas se trouver un emploi au Québec parce qu'il ne maîtrise pas l'anglais. Il est étonnant aujourd'hui de voir que certains immigrants se retrouvent dans la même situation précaire que les Québécois francophones au début des années 1960. Il faut corriger le tir. C'est notre responsabilité.

Au cours de ces 40 ans, les communautés anglophones du Québec, surtout les anglo-québécois, ont fait montre de générosité à bien des égards. Je pense à mon collègue Everett Price qui fit des démarches auprès du gouvernement Lévesque pour créer dans mon université - Concordia - une *Maîtrise en administration publique et analyse des politiques* (MPPA). Le but de ce programme, créé en 1979, était de favoriser l'entrée des anglophones dans la fonction publique québécoise. Cet objectif fut en bonne partie réalisé. Mais il reste encore beaucoup de travail à faire au sein de la communauté anglo-québécoise pour qu'elle se sente fière de défendre les intérêts du Québec au sein de l'État québécois. Je peux aussi témoigner que l'un des pires moments pour moi en plus de trente ans de carrière à Concordia ne fut certes pas la Loi 101 mais la loi 178 du gouvernement Bourassa qui proposait à la fin des années 1980 une nouvelle politique d'affichage. L'anglais était uniquement accepté à l'intérieur des commerces mais était proscrit à l'extérieur. J'ai trouvé cette loi particulièrement humiliante pour la communauté anglophone alors que la loi 101 cherchait un *modus operandi* respectueux des droits de la minorité anglophone. Heureusement, cette loi fut modifiée et a finalement disparu du paysage politique.

Je disais que certains idées préconçues avaient disparues mais pas tout à fait. Malheureusement, il y a encore des individus dans notre monde qui tiennent des propos racistes et xénophobes à l'endroit des francophones, des Anglo-québécois et des communautés minoritaires. Il faut répliquer à ces derniers et à tous ceux qui endossent des commentaires, comme ceux entendus au printemps dernier que le « Quebec is an almost pathologically alienated and low-trust society ». Au contraire, le Québec est une société ouverte, moderne où il fait bon vivre. Cette responsabilité, elle nous incombe à nous tous. Il faut sans soute rappeler que la culture québécoise est unique et vibrante. S'il y a des gens malheureux de vivre au Québec, il y a encore beaucoup de place pour eux ailleurs en Amérique du Nord!

Mais tôt au tard, et c'est toujours mon espoir, j'espère voir davantage d'Anglo-québécois et de membres des communautés anglophones partager avec de nombreux Québécois cet idéal de faire un jour du Québec un pays meilleur. Mais le droit à l'autodétermination des peuples comportent aussi des obligations et responsabilités; pour reprendre l'aphorisme de Daniel Latouche, le droit à l'autodétermination c'est aussi « le droit d'avoir des minorités, un droit assorti du devoir de bien les traiter ». Le français doit demeurer

dominant au Québec et à Montréal, ce qui ne signifie nullement que cela doit freiner la connaissance d'autres langues; le français doit être la langue commune utilisée dans le domaine public et comme langue d'enseignement.

Tel était à mon sens, l'esprit de la loi 101: *celui de bâtir un Québec nouveau.*

Je vous remercie de votre attention.

- 30 -